

Conseil d'administration
Séance du 13 décembre 2016

Délibération n°5

Portant approbation du **bilan social 2016 des personnels de l'université de Cergy-Pontoise**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1, L712-3,
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et notamment son article 37,
Vu la loi n° 2012 -347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
Vu le décret n°2014-321 du 10 mars 2014 relatif à la publication par voie électronique des bilans sociaux des établissements publics à caractère scientifique, culturel et Professionnel,
Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 9 décembre 2016,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que le bilan social concerne l'ensemble des personnels rattachés à l'université de Cergy-Pontoise (personnels administratifs, enseignants, titulaires, contractuels),

Considérant qu'il fournit une vision à la fois globale et précise des agents contribuant au fonctionnement de l'établissement et qu'il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail,

Considérant qu'il convient d'intégrer dans ce bilan l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels ainsi que les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité des emplois,

Considérant que les bilans sociaux des établissements sont rendus publics chaque année et que le conseil d'administration est chargé d'approuver le bilan social présenté par le président, après avis du comité technique,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

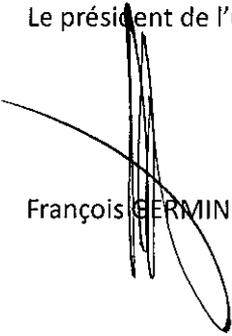
Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 7
Membres absents et non représentés : 8

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 2
Non participation : 0

Article unique : approuve le bilan social des personnels 2016 de l'université de Cergy-Pontoise, annexé à la présente délibération.

Le président de l'université,

François BERMINET



Transmis au rectorat le : 21/02/2017
Notifiée le :